

POUR FACILITER LES INTERACTIONS



Nom Prénom - Organisation





PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES

Session Mobilier



DÉROULÉ DE LA SÉANCE

- 1 Enjeux et actualités réglementaires
- 2 Présentation des clauses et outils, guides, ressources
- 3 Présentation de la grille méthodologique

Enjeux circulaires

Autour du mobilier

Éléments de définition

Qu'est-ce que le mobilier ? Quelle délimitation pour les déchets d'ameublement ?

- **Mobilier** : Ensemble des meubles destinés à l'usage et à l'aménagement d'une habitation ou de locaux professionnels.
- **Déchets d'éléments d'ameublement** : Les éléments d'ameublement rassemblent les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail. Il peut s'agir de meubles professionnels, domestiques ou des collectivités, hôpitaux, écoles et administrations : les meubles de bureau, les meubles d'agencement, le mobilier scolaire, hospitalier et le mobilier d'hébergement (sommiers et matelas compris)..

Chaises

Bureaux

Tables

Lampes

Présentoirs

Canapés et fauteuils

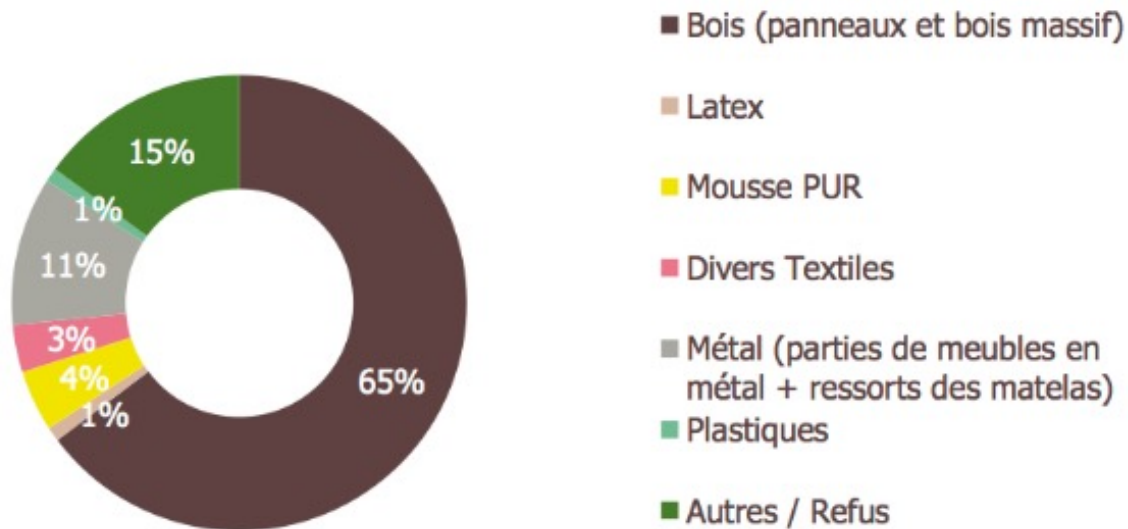
Chiffres clés du secteur du mobilier

- **9,5 milliards d'euros** de meubles neufs vendus par an ;
- **2 millions de tonnes de meubles sont jetées** en France, seulement 4% sont réemployés ou réutilisés ;
- 62.097 tonnes de Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA) professionnels collectées en 2020 ;
- 1% de ces DEA sont réutilisés, **83% de ces DEA sont recyclés**, 7% sont valorisés pour l'énergie, 9% sont éliminés ;



Types de déchets issus du mobilier

Répartition des tonnes de DEA par fractions finales à l'horizon 2020



Quels traitements pour les DEA ?

1. Le réemploi/la réutilisation

Si leur état le permet, les DEA doivent, **préférentiellement, être dirigés vers des filières permettant leur réemploi/leur réutilisation** en étant, par exemple, donné à une association (Emmaüs, etc.).

S'ils ont besoin d'être réparés ou repeints, ils pourront être apportés dans une recyclerie ou une ressourcerie, où ils seront, ensuite, revendus.

2. La valorisation énergétique

S'ils ne peuvent être ni réemployés ni recyclés, les encombrants mobiliers ne contenant pas de substances dangereuses (constitués essentiellement de bois) sont **valorisables par incinération grâce à la qualité de leur combustion** : après tri, la fraction non recyclable pourra être transformée en Combustible Solide de Récupération.

Quels traitements pour les DEA ?

3. La valorisation matière

Les DEA déposés en déchetteries ou chez des repreneurs sont, après collecte, dirigés vers des **centres de tri**. Les différentes matières (bois, métaux, mousse, plastique, etc.) y sont alors séparées.

Après broyage, puis, si nécessaire, une nouvelle opération de tri, ces **matières premières secondaires seront utilisées dans des usines de recyclage** :

- Le métal est utilisé dans la sidérurgie, l'aciérie, ...
- Le polyester, la mousse et le polyuréthane sont utilisés dans l'industrie du revêtement et le secteur de l'automobile
- Le bois est utilisé pour une valorisation de la biomasse ou pour faire des panneaux de bois Le textile est utilisé comme isolant et dans l'industrie automobile

La filière de traitement des mousses et des matelas permet une valorisation de différents matériaux.

4. L'élimination

Si les DEA sont collectés en mélange avec les autres encombrants (*via les collectes en porte-à-porte ou dans les déchetteries n'étant pas équipées d'une benne mobilier*), ils seront dirigés vers des installations d'élimination : incinération (avec ou sans valorisation énergétique) ou stockage.

Les grands enjeux écologiques autour du mobilier

- **Une meilleure collecte et valorisation des déchets**

83% des DEA collectés sont recyclés. C'est une solution qui implique une forte consommation énergétique, l'émission de GES et ne remet pas en cause la surconsommation de produits. L'enjeu pour le secteur est de développer des solutions de valorisation alternative comme le réemploi ou la réutilisation. La question de la collecte est essentielle.

- **Gagner en durabilité**

Le secteur du mobilier est largement pourvu en produits ayant une durée de vie limitée. Les grandes enseignes vendent généralement des meubles en bois aggloméré, assez peu résistants sur la durée.

- **Réduire la pollution intérieure**

Une problématique méconnue mais de nombreux éléments d'ameublement polluent notre intérieur. La pollution intérieure peut être 5 à 10 fois plus importante qu'à l'extérieur.



Les freins au déploiement du mobilier circulaire

- Un marché plus mature que d'autres mais encore embryonnaire

Les fournisseurs de mobilier circulaire existent et se développent mais à un rythme encore faible. Les grandes enseignes ne suivent pas encore. L'accroissement de l'achat public circulaire est un enjeu important au regard de cette situation.

- Le manque d'habitude des acheteurs

Le développement d'une filière et d'habitudes d'achats vertueuses doit être également une demande des acheteurs. Certaines pratiques limitent le recours au matériel circulaire. **Enjeu de la qualité perçue.**

- Un gisement peu valorisé

Que ce soit en qualité ou en quantité, le gisement disponible de mobilier qui pourrait être valorisé est faible.

- Un réseau de traitement à muscler

Le réseau de structures qui pourraient traiter et faciliter le recours au matériel réemployé n'est pas assez développé.

Les avantages du mobilier reconditionné

- **Le rapport qualité/prix**

A prix égal, un meuble reconditionné sera de meilleure qualité.

Le reconditionné sera néanmoins rarement moins cher que l'offre bas de gamme neuve, car le prix de matériel reconditionné inclut la logistique depuis le site de collecte, le stockage, et la remise en état.

- **La disponibilité rapide du mobilier**

Le mobilier étant reconditionné localement, recourir à du mobilier d'occasion permet d'optimiser les délais de livraison par rapport à des mobiliers neufs, particulièrement intéressant lors de tensions sur les chaînes d'approvisionnement (retards de production, de livraison, ...)

- **Des emplois pérennes et durables**

L'économie circulaire contribue à la création de nouveaux emplois durables et non délocalisables. Celle-ci pourrait générer 800 000 emplois dans les prochaines années.



Actualité réglementaire

REP et réglementation récente

Mise en place de la REP Mobilier ou DEA

Une REP mature dans son déploiement

○ Deux éco-organismes : Valdelia, Eco-mobilier

- Agréés en 2017, ils sont en charge de mettre en place la gestion des déchets collectés auprès des particuliers et des professionnels.

○ Quatre objectifs pour 2023 :

- Un taux de collecte en 2023 des **DEA collectés séparément des autres déchets de 40 %** des quantités d'éléments d'ameublement mis sur le marché ;
- Un **recyclage en 2022 de 50 % des DEA collectés** séparément des autres déchets ;
- Une **valorisation (réutilisation, recyclage et valorisation énergétique) en 2022 de 90 %** des DEA collectés séparément des autres déchets ;
- Mise à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire de 1,5 % des DEA collectés à partir de 2021 pour ceux détenus par les ménages, 5 % pour les autres détenteurs, et selon un critère de qualité permettant un taux de réutilisation de 60 % de ces DEA.

Objectifs circulaires dans la réglementation récente

Des objectifs étendus récemment

- Affichage de l'éco-participation jusqu'en 2026

La réglementation impose que l'éco-participation soit affichée jusqu'en 2026.

- Intégration des éléments de décoration textile en 2022

L'article 62 de la loi AGECE prévoit qu'à compter de 2022, le périmètre de la REP soit étendu aux éléments de décoration textile.

- Interdiction de destruction des invendus non-alimentaires

La loi AGECE prévoit que l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires depuis le 1er janvier 2022. Les meubles et le mobilier sont concernés par cette mesure et cela implique pour les vendeurs de trouver des solutions pour valoriser ces produits. **Seul 9% du mobilier est éliminé.**



Quelques clauses

A retrouver sur LaClauseVerte.fr

Clause "Qualité de l'air et mobilier"

Segment d'achat : Mobilier d'intérieur

- La labellisation du mobilier doit répondre à des normes strictes : respect des performances, respect de l'environnement, respect sanitaire ...
- **Quel est l'intitulé exact de la clause ?**

Dans la clause intitulée « Qualité de l'air et mobilier », il est important que l'entreprise respecte la clause suivante :

« Lors du renouvellement du mobilier, le fournisseur devra indiquer la preuve d'une labellisation de ces meubles prouvant donc qu'ils sont peu émissifs et ne nuisent pas à la qualité de l'air (Ecolabel européen, NF Environnement Education, ...)

La labellisation garantit que les produits répondent à des critères environnementaux, qualitatifs, sociaux, ... préférer des portes et des étagères de placard classées A+. »

Lien : https://laclauseverte.fr/liste_des_clauses/labellisation-mobilier/

Clause « Réemploi/Réutilisation de fauteuils de bureau »

Segment d'achat : Mobilier d'intérieur

○ Quel est l'intitulé exact de la clause ?

Clause réemploi / réutilisation :

" Pour l'aménagement de son nouveau site, la structure A souhaite acquérir 50 assises professionnelles issues du réemploi ou de la réutilisation de type fauteuil de bureau à roulettes avec accoudoirs et hauteur réglable de l'assise.

La gamme proposée sera de couleur sombre (noir ou équivalent) et devra présenter un aspect similaire afin d'assurer une certaine uniformité sur le site.

Conformément à la loi AGECE, le mobilier issu de réemploi représentera un minimum de 20 % du montant HT du lot. "

○ Points de vigilance

- Questionner le besoin : achat / location --> Economie de la fonctionnalité ;
- **Flexibilité sur les coloris (clairs / foncés)**, indiquer un % de rayures acceptées sur les accoudoirs par exemple car gisements plus complexes, indiquer "ou équivalent" à une demande ;
- Pratiques à éviter : demander une référence en particulier



Clause « Réemploi/Réutilisation de bureaux»

Segment d'achat : Mobilier d'intérieur

○ Quel est l'intitulé exact de la clause ?

Clause réemploi / réutilisation :

"Pour l'aménagement de son nouveau site, la structure A souhaite acquérir 50 bureaux professionnels issus du réemploi ou de la réutilisation.

La gamme proposée devra correspondre à des bureaux droits de 140 cm d'aspect bois de couleurs claires hauteur comprise entre 61 et 90 cm. Les bureaux proposés devront présenter un aspect similaire afin d'assurer une certaine uniformité sur le site.

Conformément à la loi AGECE, le mobilier issu de réemploi représentera un minimum de 20 % du montant HT du lot."

○ Points de vigilance

- Requestionner le besoin : achat / location --> Economie de la fonctionnalité
- **Flexibilité sur les coloris (bois clairs / bois foncés)**, car gisements plus complexes, indiquer "ou équivalent" à une demande
- Pratiques à éviter : demander une référence en particulier, ou l'épaisseur du plateau



Quelques conseils pratiques

- **Allotir son marché pour le rendre plus circulaire**

Afin de s'adapter aux réalités économiques et à la maturité d'une filière, l'allotissement peut être une solution efficace. Dans le cadre d'un marché mobilier, on peut chercher à multiplier et différencier, la taille le nombre la désignation des lots.

Cela permet de sécuriser son approvisionnement tout en faisant un effort réaliste en matière de d'achat circulaire.

- **Etre flexible sur la désignation des références de produits**

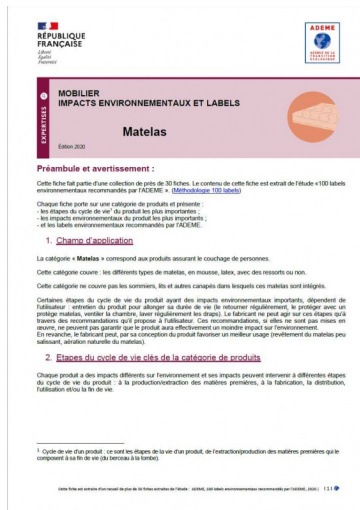
Pour faciliter la rencontre de l'offre et de la demande, la désignation pourra être plus souple. Dans le cadre d'un marché "mobilier", on désignera les fournitures de manière plus générale, en se basant sur des critères larges, sans nécessairement rechercher l'uniformité des produits.

Ressources

Outils au service de l'achat circulaire

Guides et ressources

- Ecomobilier : **Les Français et leurs meubles** (2021) → <https://www.eco-mobilier.fr/wp-content/uploads/ETUDE-LES-FRANCAIS-ET-LEURS-MEUBLES.pdf>
- Ademe : **Mobilier - Impacts environnementaux et labels** (2020) → <https://librairie.ademe.fr/consumer-autrement/3998-mobilier-impacts-environnementaux-et-labels.html>
- Ecomobilier: **Etude des produits d'ameublement éco-conçus mis sur le marché européen** (2018) → <https://www.eco-conception.fr/data/sources/users/2132/etat-de-l-art-ecomobilier---0606-vfinale.pdf>



Grille méthodologique

Systématiser la réflexion sur les achats circulaires et solidaires

La grille méthodologique

Offre des acteurs économiques

- Approvisionnement durable, produits / fournitures durables et écoconception
- Processus de production
- Livraison
- Economie de l'usage ou économie de fonctionnalité
- Ecologie industrielle et territoriale

Demande et comportements des consommateurs

- Usage du produit, de la fourniture
- Allongement durée de vie

Gestion des déchets

- Gestion des produits / fournitures en fin de vie

Achat solidaire

- Potentiel ES
- Enjeux sociaux

Basée sur les 4 grands domaines sur lesquels agissent l'EC et l'ESS
Segmentée en fonction des grands piliers de l'EC et l'ESS
Permet de décortiquer les sous-segments associés à ses piliers
Objectif : Agir sur tout le spectre économique et faire de la commande publique, un levier circulaire.

Techniques d'achats solidaires

1. DÉFINITION DU BESOIN

- > *Fin de vie du mobilier*
- > *Mobilier de réemploi : exprimer le besoin de manière fonctionnelle*

2. CONDITIONS D'EXECUTION : CLAUSE SOCIALE

- > *Très recommandée pour la fourniture de mobilier éco-conçu ou upcyclé*

3. MARCHE RESERVE

- > *Tout à fait possible si restreint aux SIAE ! Peu de structures du secteur du handicap.*

4. ALLOTISSEMENT

- > *Calibrer sur les volumes*

5. MARCHE DONT L'OBJET EST L'INSERTION

- > *Peu recommandé*

6. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES

- > *Valoriser la démarche insertion si clause sociale : fournir un cadre de mémoire social*
- > *Valoriser la démarche de prévention des risques SST*

Conseils minute*



Une permanence conseil minute

Accès à des créneaux vous
permettant d'échanger avec
l'équipe

Créneaux de 30 minutes

Tous les vendredis entre 10h et 11h

Pour tous, en particulier les participants avec un projet d'achat
Sur inscription préalable

Lien d'inscription : <https://calendly.com/pacs2022/30min>

Objectifs :

Répondre aux questions et problématiques spécifiques

Mûrir les projets d'achat en vue des sessions groupes de travail

**modules réservés aux adhérents INEC, Obsar, acheteurs Canaux / AES et communes et territoires MGP*



Groupes de travail*



Sessions de 3 heures réparties dans l'année
Groupes de 3 à 6 personnes

Pour les participants avec un projet d'achat

Descriptif :

Travail individuel sur son projet d'achat en reprenant les 3 grandes étapes d'un marché : redéfinition du besoin, sourcing, rédaction des documents et intégration des clauses / choix des critères

Objectif :

Mise en oeuvre opérationnelle de l'intégration de l'EC et ESS dans le projet d'achat des participants

**modules réservés aux adhérents INEC, Obsar, acheteurs Canaux / AES, communes et territoires MGP*

Prochaines étapes

- *13 décembre: Mobilier - Retours d'expérience*
- *10 janvier: Événementiel - Méthodologie*
- *31 janvier: Événementiel - Retours d'expérience*
- *7 février: Groupe de travail*

Inscriptions au programme Achats:

<https://bit.ly/prgm-HA-inscription>



Retrouvez tous les contenus (présentations, rediffusions, ...) sur le RAPIDD : <https://bit.ly/programmeAchats>



Merci !